

# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC111249DR15**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

## **Le directeur d'unité**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5254, intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux, dont le directeur est Olivier Donard ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sophie Hontebeyrie, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de

personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Hontebeyrie, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Jany Philippe, Gestionnaire.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Hontebeyrie et de Mme Jany Philippe, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Sophie Puyou-Lascassies, Gestionnaire.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 25 mai 2011

Le directeur d'unité

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€  
HT au 01/01/2010